Sud 25 / 27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 0144621220 mail : sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.org

11/11/2019

Prime Macron acte 2

Souvenez-vous, c'était en début d'année notre PDG nous avait écrit : «J*'ai pris en compte votre demande à laquelle j'ai porté la plus grande attention. Je suis conscient des difficultés rencontrées par un certain nombre de nos collaborateurs mais je ne pense pas qu'une prime uniforme y réponde de manière satisfaisante* ». Cette petite phrase magique répondait à la demande des syndicats concernant l'obtention de la prime gîlet jaune / Macron par les salairié-es

Notre PDG, nous avait expliqué que les temps étaient durs pour les multi-millionnaires à cause des turbulences du marché pourtant en croissance... Les autres excuses étaient habituelles : le manque de marge ce chiffrant pourtant pour le groupe à des dizaines de millions ou les fameuses "charges" sociales qui ne cessent pourtant de baisser... Nous autres salarié-es, nous ne pouvions pas comprendre tout cela, il faut l'admettre, pour nous les seules turbulences viennent des agios payés chaque mois faute d'avoir un salaire conséquent ou de la moindre dépense imprévue.

Oncle Picsou serait-il notre PDG ?

Les autres entreprises du secteur ayant aussi les mêmes donneurs d'ordres (Engie, PSA...) ont fait un minimum d'efforts en versant quelques euros. Par exemple Teleperformance a donné 600 € (alors qu'ils ont un 13ème mois, mais bon le premier syndicat c'est... ***SUD***), d'autres 300 € comme à Bosch ou 400 € à Bluelink, 285€ chez Conduent (sous condition), 100€ (sous condition) chez Sitel ou ASF(Arvato Lens), 1000€ chez EuroTéléservices (sous condition) ou encore 300€ chez Webhelp Vitré... etc. **Alors pourquoi eux et pas nous ?**

Ce refus s'accompagne d'un autre refus celui d'augmenter les salaires pour les mêmes raisons. En clair la politique sociale de Comdata se résume à non non non et non.

En ce qui concerne notre syndicat, nous n'acceptons en aucun cas toutes ces excuses tout aussi farfelues les unes que les autres. Le groupe Comdata est en très bonne santé et ne cesse de s'étendre à travers la planète. Le gouvernement vient d'annoncer la possibilité de remettre en place une prime exceptionnelle et défiscalisée pour 2020 à condition d'avoir un accord d'intéressement. Nous venons d'en faire la demande via un courrier (ci-contre) auprès de la direction générale du groupe.

Il est grand temps que notre direction nous reverse une part des richesses que nous avons créées et qui ont fait la fortune de notre PDG. Cette argent c'est aussi le fruit de la reconnaissance de notre travail quotidien mais cela ne sera pas suffisant car il faudra impérativement une augmentation de salaire et des meilleures conditions de travail...

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et de télécommunications
25/27, rue des Envierges
75020 Paris
Tel : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

Comdata
A l'intention de Mme Gaelle BONNEFOND
1, avenue du Général de Gaulle,
92230 GENNEVILLIERS

Le 5 novembre 2019

Objet : Loi de financement et prime exceptionnelle

Madame,

En début d'année un certain nombre d'entreprise du secteur ont versé une prime exceptionnelle. La direction de Comdata a fait le choix de ne rien verser aux salarié-es alors que les augmentations de salaires étaient inexistantes depuis des années

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 (PFLSS, article 7) confirme le maintien de la prime exceptionnelle en 2020. Mais à la condition de l'existence d'un accord d'intéressement dans les entreprises. Cette prime défiscalisée (sans charges et net d'impôt) pouvant aller jusqu'à 1000 euros net est versée par les employeurs volontaires.

Dans la mesure où notre groupe, a largement conforter ses bénéfices cette année, nous estimons que celui-ci est plus que jamais en mesure de répondre favorablement à cette prime. Cela permettrait aussi à ce dernier de répondre aux attentes du processus Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Nous attirons votre attention sur l'opportunité de cette prime défiscalisée et demandons la possibilité d'augmenter la prime de fin d'année et de redistribuer cette défiscalisation à l'ensemble des salarié-es de COMDATA. A notre sens cette prime devrait être l'équivalent d'un 13 ème mois soit 1500€ au vu des efforts réalisé-es par les salarié-es sans retour de votre part et ce depuis des années.

Votre réponse est attendue et sera donc analysée en connaissance de causes par les intéressée-es.

Avec notre parfaite considération.

Souad BELAL
DSC Comdata